



TRANSMIS LE 07/02/2024  
REÇU LE 07/02/2024  
AFFICHÉ LE 08/02/2024  
NOTIFIÉ LE 08/02/2024  
PUBLIÉ LE 08/02/2024  
EXÉCUTOIRE LE 08/02/2024

2024/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 DÉLIBÉRATION N°22

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23IN57 - FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ACTIVITES DU DOMAINE FAMILLE – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR DE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de janvier à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoint au Maire (\*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h10, question 2), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.**  
**Conseillers Municipaux (\*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNERAY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Jacques DUCROCQ (Pouvoir à Marie-Christine CAVECCHI jusqu'à son arrivée à 22h10, question 12), Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.**

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.**

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) : Françoise MENDY-LASCOT.**

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) : Florent BATIER.**

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour la question 1)

Nadine SENSE : Sabrina FORTUNATO

Jacques DUCROCQ : Marie-Christine CAVECCHI (de la question 2 à la question n°11 incluse)

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Michelle SCHIDERER : Alain VERBRUGGHE.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Vincent MULOT : Françoise LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE : Florent BATIER.

#### ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA

**Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande Publique

Question n° 22 du CM en date du 25/01/2024-P1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 DÉLIBÉRATION n°22

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23IN57 - FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ACTIVITÉS DU DOMAINE FAMILLE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR DE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants, R. 2161-2 et suivants,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place une nouvelle solution logicielle pour la gestion des activités du domaine Famille (activités périscolaires, restauration scolaire, crèche, sport et jeunesse, maisons de proximité),

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (17/11/2023), au BOAMP (17/11/2023) et sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion des activités du domaine Famille (23IN57),

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 janvier 2024 attribuant l'accord-cadre à la société AGORA PLUS,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre,

**APRES** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 15 janvier 2024 et de la Commission Ressources et développement en date du 15 janvier 2024,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Direction de la Commande Publique

Question n°22 du CM en date du 25/01/2024-P2/2

**Article 1<sup>ER</sup> :** **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'accord-cadre n°23IN57 relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion des activités du domaine Famille avec la société AGORA PLUS (sise 60 rue Etienne Dolet – 92240 MALAKOFF) pour un montant maximum de 300 000 € HT.

**Article 2 :** L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans ferme, à compter de la date de notification.

**Article 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

**Article 4 :** **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 :** **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**À l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Xavier MELKI**

**Maire de Franconville-la-Garenne**

**Conseiller Régional d'Ile-De-France**



Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

*L 02/02/2024*

Caractère Exécutoire

*Jeanne Charrieres - Guigou*





# Acte à classer

## DEL25012024Q22

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-02-07T11-14-22.00 ( MI250806315 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240125-DEL25012024Q22-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23IN57 - FOLIOIATURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ACTIVITES DU DOMAINE FAMILLE - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR DE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE. **Conforme**

Date de décision : 25/01/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
 1.1. Marchés publics  
 1.1.7. ACCORDS-CADRES  
 1.1.7.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 22 - CP - 23IN57 - Attribution LOGICIEL FAMILLE 12.01.2024.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé Date 07/02/24 à 11:14

Par SADEQ Fatiha

Transmis Date 07/02/24 à 11:14

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception Date 07/02/24 à 11:19

